|  |  |
| --- | --- |
| **RÔLE CIVIL DE TORONTO**  **DEMANDE D'AUDIENCE POUR UNE MOTION OU UNE REQUÊTE COURTE CONTESTÉE DEVANT UN JUGE OU UN PROTONOTAIRE** | 330, avenue University, 8e étage  Toronto (ON) M5G 1R7 |
| **Réquisition de comparution devant un juge pour inscrire au rôle une motion ou une requête courte** | |
| \*\* Pour obtenir une date du tribunal pour une motion ou une requête courte contestée, renvoyez la présente formule dûment remplie par courriel, à : [civiljudgesmotions@ontario.ca](mailto:civiljudgesmotions@ontario.ca). \*\* | |
| **Réquisition de comparution devant un protonotaire pour inscrire au rôle une motion courte** | |
| \*\* Renvoyez la présente formule dûment remplie au Bureau des procès (affaires civiles), 8e étage, 330, av. University, par courriel, à : [jus.g.mag.csd.civilmotionsscheduling@ontario.ca](mailto:jus.g.mag.csd.civilmotionsscheduling@ontario.ca). \*\* | |
| **REMARQUE** : Le formulaire ne DOIT PAS être utilisé pour demander de présenter une motion ou une requête sans préavis, sur consentement de toutes les parties, ou qui est confirmée comme n’étant pas contestée pas les parties et les personnes qui ne sont pas des parties avant sa présentation, car ces motions ou requêtes sont entendues sur pièces. | |
| **No du dossier du tribunal :** | |
| **Intitulé abrégé :** | |
| **L'auteur(e) de la motion est :**  **le demandeur  le défendeur  autre**  **Si « autre », veuillez préciser :**  **La partie intimée est :  le demandeur  le défendeur  autre**  **Si « autre », veuillez préciser :**  **Avis concernant les motions et requêtes courtes devant un juge : Toutes les demandes d'audition d'une motion ou d'une requête courte devant un juge seront assujetties à un examen avant qu'une date d'audience soit fixée. Ces motions et requêtes seront instruites sur pièces, à moins que le juge n'ordonne une autre procédure. Le juge qui examine la motion proposée peut convoquer une conférence relative à la cause ou donner des directives pour l'audition de la motion. Pour décider s'il y a lieu de fixer une date pour l'audition de la motion, le juge tiendra compte des objets du Tribunal de pratique civile énumérés à la partie I.A.1 de la *Directive de pratique pour les actions de droit civil, les requêtes, les motions et les autres affaires procédurales dans la région de Toronto*, consultable à** <https://www.ontariocourts.ca/scj/fr/pratique/directives-de-pratique/toronto/t>. | |
| **Les parties doivent se consulter sur la procédure et l’échéancier proposés avant de déposer le présent formulaire. S'il n'y a pas eu de consultation, veuillez expliquer pourquoi :** | |
|  | |

## SECTION A – À remplir pour toutes les motions

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. Nature de l’action ou de la requête (p. ex. lésion corporelle, délit civil particulier, contrat ou autre type de cause prévue à la Formule 14F) : | | |  |
| 1. Règle(s) ou dispositions légales en vertu desquelles la motion ou requête est présentée : | | |  |
| 1. Si la motion ou la requête est déposée en vertu de la règle 15, s’agit-il d’une motion par un avocat demandant de se retirer du dossier? | | |  |
| 1. La motion peut-elle être entendue par un protonotaire ou doit-elle être entendue par un juge? | | |  |
| 1. Un même juge ou protonotaire est-il saisi de toutes les motions dans l’instance ou de cette motion en particulier? | | |  |
| 1. L'instance est-elle régie par la règle de la procédure simplifiée (règle 76)? | | |  |
| 1. La motion vise-t-elle à obtenir un jugement sommaire? (**Remarque** : les motions en vue d’obtenir un jugement sommaire devant un juge exigent une comparution devant le tribunal de pratique civile. Seules des motions courtes en vue d’obtenir un jugement sommaire peuvent être inscrites avec le présent formulaire.) | | |  |
| 1. La requête ou motion est-elle urgente? | | |  |
| 1. L’une des parties se représente-t-elle elle‑même? Si oui, veuillez indiquer laquelle. | | |  |
| 1. La motion ou la requête doit-elle être entendue par un juge ou un protonotaire bilingue? | | |  |
| 1. **Pour les demandes d’audience orale** : Durée estimée des plaidoiries orales de toutes les parties : | | |  |
| 1. **Pour les demandes d’audience orale** : La demande porte-t-elle sur une audience en personne ou par vidéoconférence (sélectionner un seul mode d’audience)? | | |  |
| * 1. Si une audience en personne est demandée, la demande est-elle faite avec le consentement de toutes les parties concernées? (Oui/Non) | | |  |
| 1. **Pour les demandes d’audience orale** : Quelles sont les dates demandées pour la tenue de l’audience? | | | **YYYY-MM-DD**  **YYYY-MM-DD**  **YYYY-MM-DD** |
| **Nom de la partie qui demande d’inscrire la motion au rôle/de son avocat :** |  |  | |
|  |  | Nom et cabinet (taper ou écrire en lettres d’imprimerie lisibles) | |
|  |  |  | |
|  |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel | |
| **Nom de la partie intimée/de son avocat :** |  |  | |
|  |  | Nom et cabinet (taper ou écrire en lettres d’imprimerie lisibles) | |
|  |  |  | |
|  |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel | |

## SECTION B – À remplir pour toutes les motions

Exposé succinct sous forme de points des mesures demandées et des motifs sur lesquels se fonde la motion proposée (y compris le numéro de la règle ou des autres dispositions légales) :

Exposé succinct sous forme de points de la position de la partie intimée. Pour quels motifs la partie intimée conteste-t-elle le droit de l’auteur de la motion à tout ou partie des mesures demandées :

## SECTION C – À remplir seulement pour les motions ou requêtes devant un juge

Mode d’audience proposé :

sur pièces

règlement sommaire dans le cadre d’une conférence relative à la cause

audience orale à distance (par conférence téléphonique ou vidéoconférence)

audience orale au tribunal

La partie intimée consent-elle à ce choix? Dans la négative, indiquez le mode d’audience que propose la partie intimée :

Les motions et requêtes courtes, incontestées, qui portent sur des questions de fait et de droit non complexes, doivent normalement être traitées par écrit. Si une audience orale est proposée pour la motion, expliquez pourquoi :

Estimation du temps requis pour l'audience orale:

État d’avancement du dossier (p. ex., les actes de procédure sont déposés; l’échange des documents dans le cadre de l’enquête préalable est terminé; l’affaire a été mise au rôle; une date de procès a été fixée, etc.)

Échéancier proposé – Si la motion est contestée, les avocats et les parties qui se représentent elles-mêmes doivent se consulter pour convenir d’un échéancier applicable à l’échange des documents écrits. Si les parties ne se mettent pas d’accord sur un échéancier raisonnable, le tribunal pourrait en tenir compte au moment de l’évaluation des dépens liés à la motion ou à la mise au rôle.

Échéancier proposé pour la motion ou la requête :

Signification du dossier de motion (doit avoir lieu dans les dix jours du dépôt de la requête conformément à la directive de pratique publiée pour la région de Toronto susmentionnée) :

Dernier jour pour exécuter les mesures suivantes :

Signification du dossier de motion de la partie intimée :

Signification de la contre-preuve (le cas échéant) :

Interrogatoire des témoins qui ne sont pas des parties (le cas échéant) :

Contre-interrogatoires relatifs aux affidavits :

Délai de remise des mémoires :

## SECTION D – Applicable à toutes les motions

Dépôt de documents

* Tous les documents accompagnant la motion doivent être déposés en conformité avec les démarches et procédures décrites dans l’*Avis à la profession -Toronto*, dans sa version modifiée, et dans l’*Avis supplémentaire à la profession et aux plaideurs – affaires civiles et de droit de la famille visant le projet pilote Caselines, le dépôt électronique de documents et le paiement des frais (5 août 2020)*.
* Pour tous les dépôts par courriel, la ligne de l’objet du courriel doit indiquer le numéro du dossier du tribunal, votre nom et le type d’audience (p. ex., motion contestée).
* Des formules de confirmation de la motion doivent être déposées :
  + pour les motions ou requêtes devant un juge, comme indiqué dans les directives approuvant la motion ou requête;
  + pour les motions devant un protonotaire, par courriel, à [JUS.G.MAG.CSD.CivilMotionsConfirmation@ontario.ca](mailto:JUS.G.MAG.CSD.CivilMotionsConfirmation@ontario.ca).